

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU  
**27 SEPTEMBRE 2023**

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 45

OBJET

**Sollicitation de  
subventions pour le  
réaménagement du  
square Giraud Teulon**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 28 septembre 2023  
par voie d'affichages  
~~notifié le~~  
transmis en sous-préfecture  
le 28 septembre 2023  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 28 septembre 2023

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

Denis TRIQUETTES

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
LA COMMUNE NOUVELLE  
DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt trois, le 27 septembre à 20 heures, le  
Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-  
en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le  
20 septembre deux mille vingt trois, s'est réuni à l'Hôtel de  
Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD,  
Maire de la commune nouvelle.

**Etaient présents :**

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur  
SOLIGNAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE,  
Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC,  
Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD,  
Monsieur HAÏAT, Madame AGUINET, Madame BOUTIN,  
Madame de JACQUELOT, Monsieur BASSINE, Madame  
GOTTI, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI,  
Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame  
LESUEUR, Madame ANDRE, Madame MEUNIER, Madame  
BRELURUS, Monsieur de BEAULAINCOURT, Monsieur  
LEGUAY, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Madame  
GRANDPIERRE, Monsieur SALLE, Madame BOGE,  
Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame CASTIGLIEGO,  
Madame FRABOULET, Monsieur GREVET, Monsieur  
ROUXEL, Monsieur LE GARSMEUR

**Avaient donné procuration :**

Madame PEUGNET à Madame de JACQUELOT  
Monsieur MILOUTINOVITCH à Mme HABERT-DUPUIS  
Monsieur JOUSSE à Monsieur PERICARD  
Madame NASRI à Madame PEYRESAUBES  
Madame SLEMPKES à Madame BOGE  
Madame RHONE à Monsieur JEAN-BAPTISTE

**Secrétaire de séance :**

Madame GOTTI

Accusé de réception en préfecture  
078-200086924-20230927-23-F-22e-DE  
Date de télétransmission : 28/09/2023  
Date de réception préfecture : 28/09/2023

**N° DE DOSSIER** : 23 F 22e

**OBJET** : SOLLICITATION DE SUBVENTIONS POUR LE REAMENAGEMENT DU  
SQUARE GIRAUD TEULON

**RAPPORTEUR** : Monsieur SOLIGNAC

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

Dans le cadre de l'opération de restructuration du groupe scolaire Bonnenfant, des bâtiments provisoires ont été installés dans le square Giraud Teulon pour accueillir les élèves de Bonnenfant pendant la réalisation des travaux.

Ces bâtiments vont être retirés au début de l'année 2024 et le square Giraud Teulon va être réaménagé. Le projet prévoit une désimperméabilisation de l'espace avec une augmentation des zones en pleine terre, l'ajout de matériaux drainants et la gestion des eaux de pluie à la parcelle.

Dans le cadre du Plan de protection, de Résistance et d'Adaptation de la région Île-de-France face au Changement Climatique, la Région encourage les projets favorisant l'adaptation locale des territoires aux effets du changement climatique en s'appuyant sur les solutions fondées sur la nature. Cela concerne notamment la création d'îlots de fraîcheur au sein des espaces publics urbains, des cours d'établissements d'enseignement et des établissements recevant du public, qui prévoient la désimperméabilisation des sols, la végétalisation et une gestion alternative des eaux pluviales.

L'aide régionale est fixée à 50% des dépenses en investissement éligibles avec une subvention maximum de 30 000 € pour les études pré-opérationnelles et 250 000 € pour les travaux.

Par ailleurs, l'Agence de l'Eau Seine Normandie, dans le cadre de son 11<sup>ème</sup> programme d'intervention 2019-2024, peut également participer au financement des projets répondant aux enjeux de réduction des rejets polluants par temps de pluie en zone urbaine. En effet, les projets d'aménagement urbain encourageant les solutions fondées sur la nature (végétalisation et aménagements paysagers) permettent de favoriser la gestion des eaux de pluie et contribuent à la réduction des rejets polluants.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire :

- À transmettre les dossiers de demande de subvention concernant le réaménagement du square Giraud Teulon à :
  - La Région Île-de-France dans le cadre du dispositif Création d'îlots de fraîcheur
  - L'Agence de l'Eau Seine Normandie dans le cadre de son 11<sup>ème</sup> programme d'intervention 2019-2024
  - A tout autre organisme pouvant cofinancer ces opérations
- À demander les cofinancements associés au taux maximum
- À signer tous les documents s'y rapportant y compris les éventuels avenants de report de calendrier afférents.

## DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à:

- Transmettre les dossiers de demande de subvention concernant le réaménagement du square Giraud Teulon à :
  - La Région Île-de-France dans le cadre du dispositif Création d'îlots de fraîcheur
  - L'Agence de l'Eau Seine Normandie dans le cadre de son 11<sup>ème</sup> programme d'intervention 2019-2024
  - A tout autre organisme pouvant cofinancer ces opérations
- Demander les cofinancements associés au taux maximum
- Signer tous les documents s'y rapportant y compris les éventuels avenants de report de calendrier afférents.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

*La présente délibération ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.*